

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 21 – Mercredi 12 juin 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 28 mai 2013

Par arrêté, le Gouvernement a approuvé l'annexe A du 18 janvier 2013 au contrat sur la valeur du point TARMED du 9 février 2012 entre l'Hôpital du Jura et tarifsuisse sa.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Valeur du point pour les prestations de physiothérapie

Par décision incidente du 24 mai 2013 dans les causes C-1212/2013, C-1260/2013 et C-1311/2013 relatives à l'arrêté fixant la valeur du point pour les prestations de physiothérapie dès le 1^{er} janvier 2013, le Tribunal administratif fédéral a prononcé:

- La demande de restitution de l'effet suspensif est admise en ce sens que la valeur du point concernant les prestations de physiothérapie est fixée, à partir du 1^{er} janvier 2013, provisoirement à 0.87 franc pour tous les groupes d'assureurs; cette valeur reste en vigueur jusqu'au terme de la présente procédure.
- L'autorité inférieure est invitée à faire publier dans le Journal officiel du canton du Jura le point 2 de la présente décision incidente.

Delémont, le 6 juin 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1516

Commune: Porrentruy

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: Chantier de l'Esplanade à Porrentruy. Travaux de démontage d'une grue.

Tronçon: Rue des Planchettes. Du bâtiment N° 1 au bâtiment N° 9.

Durée: Le 17 juin 2013, de 6 heures à 16 heures.

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

- Pour les véhicules légers: route de Fontenais.
- Pour les véhicules lourds: rue des Chenevières, rue Thurmann, rue du Temple, rue des Gravières, rue J.-Trouillat, rue A.-Cuenin, rue X.-Stockmar, rue du Jura, faubourg Saint-Germain.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 6 juin 2013.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: J.-Ph. Chollet.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Service des transports et de l'énergie

**Procédure d'approbation
des projets d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: 2830 Courrendlin.

Requérante: BKW FMB ENERGIE S. A., 2800 Delémont.

Projet: S-106369.2 – Station transformatrice route de Delémont, assainissement du bâtiment et des installations de la station transformatrice.

Coordonnées: 594736/243774.

BKW FMB ENERGIE S. A., 2800 Delémont, projette l'assainissement du bâtiment et des installations de la station transformatrice, exécution maçonnerie, à route de Delémont, sur le territoire de la commune de Courrendlin.

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet avec plan de situation est mis à l'enquête publique dans la commune de Courrendlin du 11 juin au 10 juillet 2013.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure ad-

ministrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection Fédérale des Installations à Courant Fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Chemin de Mornex 3 – 1003 Lausanne

Delémont, le 11 juin 2013.

Service des transports et de l'énergie.

Le délégué à l'énergie: Francis Jeannotat.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Abrogation de règlement

En date du 22 avril 2013, l'assemblée communale de Boécourt a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- règlement sur la protection des données à caractère personnel.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 27 mai 2013.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Boécourt, le 4 juin 2013.

Conseil communal.

Boncourt

Entrée en vigueur du règlement communal concernant les eaux usées

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Boncourt le 25 mars 2013, a été approuvé par le Service des communes le 27 mai 2013.

Réuni en séance du 4 juin 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 25 mars 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt, le 6 juin 2013.

Conseil communal.

Boncourt

Entrée en vigueur du règlement communal concernant l'alimentation en eau

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Boncourt le 25 mars 2013, a été approuvé par le Service des communes le 27 mai 2013.

Réuni en séance du 4 juin 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 25 mars 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt, le 6 juin 2013.

Conseil communal.

Bonfol

Assemblée communale ordinaire

jeudi 4 juillet 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2012.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications de la convention d'entente du cercle scolaire de la Vendline.
4. Décider l'abrogation du règlement communal sur la protection des données à caractère personnel.

5. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par M^{me} Fabienne Péchin.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 20000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement de la mise en zone à bâtir de la parcelle N° 2376 en vue de l'extension du lotissement Sur le Rételat 3^e étape; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 80000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement de la révision du plan d'aménagement local (PAL); donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 30000.– à couvrir par prélèvement sur fonds et par voie d'emprunt pour l'aménagement du jardin de l'école enfantine; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
9. Divers.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bonfol, le 7 juin 2013.

Conseil communal.

Les Breuleux

Réglementation locale de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 4 février 2013, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, les articles 47 et 50 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement la réglementation de trafic suivante:

Rue de la Rottatte

- Pose du signal « Circulation interdite aux camions » avec plaque complémentaire « Riverains autorisés » aux extrémités sud-ouest et nord-est.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente publication.

Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal.

Les Breuleux, le 7 juin 2013.

Conseil communal.

Châtillon

Assemblée communale ordinaire

mercredi 3 juillet 2013, à 20 heures, à la salle communale, route de Courrendlin 3, entrée nord.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passation et approbation des comptes communaux de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires.

3. Décider l'abrogation du règlement communal sur la protection des données à caractère personnel.
4. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné au point 3 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Châtillon, le 6 juin 2013.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Assemblée communale

jeudi 27 juin 2013, à 20 heures, au Centre visiteurs Mont Terri, à Saint-Ursanne.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2013.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2012.
3. Prendre connaissance et approuver le raccordement des bâtiments communaux au futur réseau de chauffage à distance de Saint-Ursanne; voter le crédit de Fr. 260 000.– nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
4. Approuver la sortie du syndicat des biens de l'ancien hôpital de Saignelégier et l'indemnité de sortie y relative.
5. Informations communales.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'assemblée. Les comptes 2012 sont disponibles également sur le site internet ou auprès de l'administration communale.

Saint-Ursanne, le 5 juin 2013.

Conseil communal.

Courchapoix

Assemblée communale

lundi 24 juin 2013, à 20 heures, dans la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2012 de la commune et de la bourgeoisie.
3. Vente d'une parcelle N° 1144 au lotissement des «Lammes» au prix de Fr. 85.–/m².
4. Prendre connaissance et approuver la consolidation du crédit «Place Rollat» de Fr. 40 000.–.
5. Prendre connaissance et approuver la consolidation du crédit «Passerelle Brelidé» de Fr. 32 000.–.
6. Envisager l'aménagement des combles du bâtiment administratif; voter le crédit nécessaire de Fr. 12 500.– et donner compétence au Conseil com-

munal pour la réalisation et pour la consolidation du crédit.

7. Prendre connaissance et approuver une convention de déneigement.
8. Voter un crédit de Fr. 300 000.– pour le renforcement de la ligne électrique et donner compétence au Conseil communal pour sa réalisation et pour la consolidation du crédit.
9. Divers.

Courchapoix, le 7 juin 2013.

Conseil communal.

Courrendlin

Assemblée municipale extraordinaire

lundi 24 juin 2013, à 19 h 45, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2012 et voter les dépassements budgétaires. *Rapporteur: M. Martin Fehr, conseiller communal.*
3. Présentation, discussion et approbation d'un crédit d'investissement de Fr. 225 000.– concernant le bouclage du réseau d'eau potable Pré Net – Route de Châtillon et assainissement du PGEE à la route de Châtillon. *Rapporteur: M. Vincent Scherrer, conseiller communal.*
4. Informations communales.
5. Divers.

Informations: Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au Secrétariat communal.

Les comptes communaux de l'exercice 2012 peuvent être obtenus auprès de la caisse communale.

Les documents précités sont également disponibles sur le site internet communal www.courrendlin.ch.

Courrendlin, le 10 juin 2013.

Conseil communal.

Courroux

PAL – Plan d'aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courroux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 12 juin au 12 juillet 2013 inclusivement, à son Secrétariat communal en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- le plan de zones;
- le plan des degrés de sensibilité au bruit;
- le plan des dangers naturels;
- le règlement communal sur les constructions.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre signature au Conseil communal de Courroux jusqu'au 12 juillet 2013 inclusivement. Elles porteront la mention «PAL».

Courroux, le 12 juin 2013.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Delémont**Entrée en vigueur de l'arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données**

L'arrêté communal susmentionné, adopté par le Conseil communal de Delémont le 10 décembre 2012, a été approuvé par le Service des communes le 28 mai 2013.

Réuni en séance du 10 juin 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

L'arrêté, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont**Entrée en vigueur des modifications de l'arrêté fixant le tarif de l'électricité**

Les modifications de l'arrêté communal susmentionné, adoptées par le Conseil communal de Delémont le 25 mars 2013, ont été approuvées par le Service des communes le 28 mai 2013.

Réuni en séance du 10 juin 2013, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Les modifications, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont**Abrogation de règlement**

En date du 25 mars 2013, le Conseil de ville de Delémont a décidé d'abroger le règlement communal ci-après :

- règlement sur la protection des données à caractère personnel.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 28 mai 2013.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Haute-Ajoie**Assemblée communale**

jeudi 4 juillet 2013, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 février 2013.
2. Informations – Communications.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2012, voter les dépassements budgétaires.

4. Confirmer la contraction d'un crédit en compte courant bancaire de Fr. 300000.– pour les besoins ordinaires de l'administration communale.
5. Abroger les règlements communaux sur la protection des données à caractère personnel de Chevenez du 10 décembre 1992, Réclère du 17 décembre 1992, Damvant du 14 février 1994 et Roche d'Or du 7 février 1994.
6. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M^{me} Danielle Jolissaint et son fils Marlon Jolissaint.
7. Divers.

Les comptes 2012 sont à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114, à Chevenez. Ils peuvent être téléchargés ou imprimés à partir du site internet www.hauteajoie.ch.

Haute-Ajoie, le 12 juin 2013.

Conseil communal.

Haute-Sorne**Octroi du droit de cité**

Par arrêté du 7 mai 2013, le Conseil général a accordé le droit de cité de la commune mixte de Haute-Sorne à :

- M. Giuseppe Faggella, né le 13 juillet 1945, ressortissant italien et à son épouse Giuseppa Faggella, née De Filippo, née le 15 mars 1947, ressortissante italienne, domiciliés à Bassecourt.

Haute-Sorne, le 10 juin 2013.

Au nom du Conseil général.

Le président: Jean-Luc Portmann.

Le secrétaire: Gérald Kraft.

Haute-Sorne**Convocation du Conseil général**

mardi 25 juin 2013, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école primaire de Bassecourt.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbaux des Conseils généraux des 23 avril et 7 mai 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des comptes communaux et bourgeois 2012 des communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier (Message N° 6 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
6. Crédit de Fr. 85000.– pour l'achat de la parcelle N° 1254 du ban de Bassecourt (Message N° 7 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
7. Crédit de Fr. 90750.– pour la réalisation des investigations techniques de la décharge du Paddock (Message N° 8 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
8. Donner la compétence au Conseil communal pour vendre le terrain à bâtir compris dans le périmètre du plan spécial «Le Bruye» à Courfaivre et fixer le prix de vente (Message N° 9 du 3 juin 2013 du Conseil communal au Conseil général).
9. Emprunt de Fr. 81000.– pour la participation communale à la construction d'une nouvelle installation de sécurité des CJ au passage à niveau de l'Ora-

toire à Glovelier (Message N° 10 du Conseil général au Conseil communal du 3 juin 2013).

10. Procéder à la nomination des membres des commissions bourgeoises de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.
11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M^{me} Zubonja Marina.

Haute-Sorne, le 3 juin 2013.

Au nom du bureau du Conseil général.
Le président: Jean-Luc Portmann.

Haute-Sorne

Localité de Bassecourt

Nivellement des tombes

L'Autorité de police locale fera procéder, courant octobre 2013, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public. Les personnes qui désirent concessionner les tombes de leurs parents inhumés depuis 20 ans et plus, sont invitées, conformément à l'article 19 du règlement sur la police du cimetière du 26 avril 1993, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de Haute-Sorne, dans un délai d'un mois, soit jusqu'au 12 juillet 2013.

Les mausolées des tombes non concessionnées sont à enlever dans le même délai, à défaut de quoi ils le seront par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière.

Haute-Sorne, le 4 juin 2013.

Conseil communal.

Lugnez

Assemblée communale ordinaire

lundi 8 juillet 2013, à 20 heures, à l'école.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires.
3. Abroger le règlement communal sur la protection des données à caractère personnel.
4. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Lugnez, le 6 juin 2013.

Conseil communal.

Mervelier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 26 juin 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2012.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2012.
3. Discuter et donner compétence au Conseil commu-

nal pour procéder aux consolidations des investissements suivants:

- trottoir «Route de Montsevelier»: Fr. 186 189.05;
- rénovation «Cerneux-sur-L'Eau»: Fr. 137 116.50.

4. Divers.

Mervelier, le 10 juin 2013.

Conseil communal.

Porrentruy

Convocation du Conseil de ville

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le jeudi 27 juin 2013, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Réponse à la question écrite intitulée «Quid de l'aménagement de la rue du Mont-Terri?» (PDC-JDC).
5. Réponse à la question écrite intitulée «Le TUB à Porrentruy: jusqu'à quand et à quel prix?» (PLR).
6. a) Approuver un crédit de Fr. 551 915.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles N^{os} 3305 et 3306, d'une contenance de 8491 m², situées Sous Roche de Mars, appartenant à l'hoirie Courtet.
b) Donner compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente ou l'aliénation desdits terrains.
7. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2012.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2012.
8. Divers.

Juin 2013.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Victor Egger.

Rocourt

Assemblée communale

mercredi 19 juin 2013, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2013.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2012.
3. Consolider en emprunt ferme le crédit pour les travaux d'insonorisation de la salle communale.
4. Divers.

Rocourt, le 5 juin 2013.

Conseil communal.

Val Terbi

Convocation du Conseil général

mardi 25 juin 2013, à 19 heures, à la halle de gymnastique de Montsevelier.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 30 avril 2013.

3. Communications.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée: «Aribus: Place de la Comète à Vicques: quésako?»
6. Délibération et approbation du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi.

Vicques, le 3 juin 2013.

Au nom du Conseil général.

La présidente: Madeleine Brêchet.

La secrétaire: Sophie Lachat.

Vendlincourt

Assemblée communale

mercredi 3 juillet 2013, à 20 heures, à la salle du 1^{er} étage de la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les modifications relatives à la Convention d'entente intercommunale scolaire de la Vendline*.
3. Discuter et approuver les comptes 2012; voter les dépassements budgétaires**.
4. Voter un emprunt de Fr. 250 000.– destiné à palier un manque de liquidités et donner compétence au Conseil communal pour son financement.
5. Divers et imprévu.

*La Convention figurant sous chiffre 2 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où elle peut être consultée.

**Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2012 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 7 juin 2013.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Asuel-Pleujouse

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 4 juillet 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale d'Asuel.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2012.
3. Information sur le projet de fusion.
4. Diminution du nombre de conseillers (article 24).
5. Divers.

Asuel-Pleujouse, le 7 juin 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Bure

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 26 juin 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes de l'exercice 2012.

3. Divers.

Bure, le 9 juin 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Fontenais-Villars

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 27 juin 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Approuver le projet de rénovation de la chapelle Sainte-Croix.
2. Donner compétence au Conseil de paroisse pour la poursuite du projet et débiter la recherche de fonds.
3. Divers et imprévu.

Fontenais, le 6 juin 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Glovelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 27 juin 2013, à 20 h 15, au Centre Saint-Maurice.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2012 et dépassements de budget.
3. Nomination d'une nouvelle conseillère au Conseil de la commune ecclésiastique.
4. Accepter le financement de la rénovation des fenêtres du Centre paroissial.
5. Divers et imprévu.

Glovelier, le 9 juin 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Ocourt

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 27 juin 2013, à 20 heures, à l'église d'Ocourt-La Motte.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 2013.
2. Comptes 2013.
3. Election des autorités – législature 2014-2017.
4. Divers.

Ocourt, le 6 juin 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche

Requérants: Ginette Fleury et Ernest Kobel, route de Courtavon 53, 2946 Miécourt; auteur du projet: Villa-type S.A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage intérieur, terrasse couverte/cellier en annexe conti-

guë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 142 (surface 1052 m²), sise à la rue du Moulin, localité de Miécourt, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 20, largeur 11 m 15, hauteur 7 m, hauteur totale 8 m 40; dimensions de la terrasse couverte/cellier: longueur 11 m 15, largeur 8 m 69, hauteur 4 m 50, hauteur totale 5 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton et briques en sous-sol, ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: Article HA2 (indice d'utilisation minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 7 juin 2013.

Secrétariat communal.

Boécourt

Requérants: Evelyne et Alain Jeangros-Hoffmeyer, rue des Noires Terres 6, 2853 Courfaivre; auteur du projet: Architecture.aj S.à.r.l., rue de la Favergue 21, 2853 Courfaivre.

Projet: Aménagement d'un appartement de type loft dans l'espace de l'ancienne usine, logement existant à l'étage, construction d'une terrasse en bois, piscine extérieure et panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 179 (surface 1233 m²), sise à la route Principale 36B, zone centre CAa.

Dimensions principales: existantes; dimensions de la terrasse: longueur 8 m 26, largeur 5 m 46; dimensions de la piscine: longueur 7 m, largeur 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage de teinte blanc/beige, briques ciment visibles; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boécourt, le 6 juin 2013.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérants: Jessica et Jean-Claude Cosi, chemin des Senteurs 5, 2336 Les Bois; auteur du projet: GC Maket, architecture, 2336 Les Bois.

Projet: Construction d'une maison familiale avec entrée/garage en annexe contiguë, cabane de jardin en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1176 (surface 775 m²), sise au lieu-dit « Sur Lai Bâme », zone d'habitation HAb, plan spécial « Le Plane Percé ».

Dimensions principales: Longueur 11 m 10, largeur 9 m, hauteur 5 m 50, hauteur totale 7 m 90; dimensions du garage/entrée: longueur 7 m 35, largeur 6 m, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation périphérique; façades: crépissage de teintes blanche et grise pour pied de façade; couverture: tuiles de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal des Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 10 juin 2013.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Claude Varin, Au Village 14, 2888 Seleute; auteur du projet: Jura-Energie, Jean Oppliger, La Tuilerie, 2345 Le Cerneux-Veusil.

Projet: Installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments N°s 14, 14a et 16d, sur les parcelles N°s 11, 21 et 22 (surfaces 3173, 2185 et 1599 m²), sises au lieu-dit « Au Village », localité de Seleute, zones agricole et centre CA.

Surfaces: Bâtiment N° 14: 308 m²; bâtiment N° 14a: 140 m²; bâtiment N° 16d: 65 m².

Genre de construction: Panneaux solaires de type Hareon Solar de teinte bleu foncé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 5 juin 2013.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Claude Marchand, Monturban 2, 2889 Ocourt; auteur du projet: ZMA S.à.r.l., 2800 Delémont.

Projet: Transformation et agrandissement du rural N° 2, comprenant stabulation pour 36 vaches, SRPA, fosse à lisier, rénovation de la toiture, déconstruction du bâtiment N° 2B, sur la parcelle N° 298 (surface 656565 m²), sise au lieu-dit « Monturban », localité d'Ocourt, zone agricole ZAa.

Dimensions de l'agrandissement: Longueur 19 m 20, largeur 20 m 50, hauteur 4 m 30, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: plaques éternit grandes ondes de couleur rouge ou brune.

Dérogation requise: L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 7 juin 2013.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérants: Alicia et Alain Montavon, La Haute-Borne, 2800 Delémont.

Projet: Transformation et agrandissement de la stabulation existante, sur la parcelle N° 1625 (surface 412887 m²), sise au lieu-dit « La Haute-Borne », bâtiment N° 5, zone ZA.

Dimensions: Selon plans.

Genre de construction: Murs extérieurs: bois naturel; façades: bois naturel; couverture: revêtement éternit, couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 10 juin 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Rectificatif à l'avis paru dans le JO N° 20 du 5 juin 2013

Requérant: Polyadès Immobilier S.A., rue de la Vauche 6, 2800 Delémont; auteur du projet: Kury Stähelin architectes S.A., rue de la Vauche 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un bâtiment administratif et aménagement d'un parking pour 49 véhicules.

Parcelles: N°s 355 et **4697** (et non 4997).

Delémont, le 12 juin 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérants: Elise et Sergio Canosa, Fenaison 41, 2800 Delémont; auteur du projet: Roger Monnin, architecte, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/entrée/réduit/local technique en annexe contiguë, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 3614 (surface 731 m²), sise au lieu-dit « Champ de Val », zone d'habitation HA, plan spécial d'équipement « Champs de Val ».

Dimensions principales: Longueur 10 m 20, largeur 8 m 20, hauteur 4 m 30, hauteur totale 7 m; annexe: longueur 8 m 30, largeur 7 m 65; annexe: longueur 6 m, largeur 2 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte pastel; couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2013, au Secrétariat communal de Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Develier, le 10 juin 2013.

Secrétariat communal.

Fontenais

Requérante: Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais; auteur du projet: Fivree Energie S.A., 2800 Delémont.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture sud de la halle de gymnastique, sur la parcelle N° 125 (surface 23065 m²), sise au lieu-dit « En Combas », localité de Fontenais, zone d'utilité publique UA.

Surface de l'installation: 228 m².

Genre de construction: Panneaux photovoltaïques monocristallin de teinte noire.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Fontenais à Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 7 juin 2013.

Secrétariat communal.

Montfaucon

Requérants: Noëlle et Daniel Hess, Pré-Petitjean 67, 2362 Montfaucon.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 67, sur la parcelle N° 258 (surface 1308 m²), sise au lieu-dit «Le Pré-Petitjean», localité de Montfaucon, zone agricole ZB.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles sans changement.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Montfaucon à Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 6 juin 2013.

Secrétariat communal.

Montfaucon

Requérant: Andreas Villiger, Le Prépétitjean 73, 2362 Montfaucon.

Projet: Construction d'un hangar à machines agricoles avec atelier, déconstruction de l'ancien bâtiment N° 73C, sur la parcelle N° 266 (surface 362990 m²), sise au lieu-dit «Le Prépétitjean», zone agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 25 m, largeur 19 m, hauteur 8 m 58, hauteur totale 10 m 98.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brune, tôle à l'ouest; couverture: tôles de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 10 juin 2013.

Secrétariat communal.

Val Terbi

Requérante: ED Construction S.à.r.l., Bernard Dec, Grand-Rue 33, 2823 Courcelon; auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame S.à.r.l., Préfecture 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3363 (surface 871 m²), sise au lieu-dit «Impasse des Charmes», localité de Vicques, zone d'habitation HAf, plan spécial «Presse sur la Fenatte».

Dimensions principales: Longueur 11 m 80, largeur 11 m 50, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m; dimensions du réduit: longueur 4 m 30, largeur 2 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, béton, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2013, au Secrétariat communal de Val Terbi à Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Val Terbi, le 5 juin 2013.

Secrétariat communal.

Val Terbi

Requérants: Christine Dobler et Damien Voisard, route Principale 25, 2824 Vicques; auteur du projet: Burri + Tschumi + Benoit, bureau d'architecture, 2805 Soyhières.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/garage/réduit/terrasse en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3396 (surface 1114 m²), sise à la rue des Alevins, localité de Vicques, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 13 m 40, largeur 11 m 98, hauteur 6 m 42, hauteur totale 6 m 80; dimensions du garage/réduit/couvert: longueur 11 m 50, largeur 6 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lames en sapin Bood de teinte gris clair; couverture: éternit de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2013, au Secrétariat communal de Val Terbi à Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Val Terbi, le 7 juin 2013.

Secrétariat communal.

Val Terbi

Requérants: Valérie et François Hauser, rue du Clos 6, 2823 Courcelon; auteur du projet: GVS S.A., bureau d'étude, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3387 (surface 722 m²), sise au chemin du Bez, localité de Vicques, zone d'habitation HAI, plan spécial « Le Bez ».

Dimensions principales: Longueur 12 m, largeur 11 m, hauteur 5 m 95, hauteur totale 7 m; dimensions du garage/annexe: longueur 9 m, largeur 6 m 50, hauteur 3 m 15, hauteur totale 3 m 15.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2013, au Secrétariat communal de Val Terbi à Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Val Terbi, le 7 juin 2013.

Secrétariat communal.

Vendlincourt

Requérants: Françoise et Philippe Gyger, route Principale 34, 2943 Vendlincourt.

Projet: Réfection et déplacement d'un chemin d'accès, sur la parcelle N° 222 (surface 2160 m²), sise au lieu-dit « La Schaeferie », zone centre C.

Dimensions du chemin: Longueur 60 m, largeur 3 m.

Genre de construction: Coffre en chaille, tranchée drainante, pose d'un enrobé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au

12 juillet 2013, au Secrétariat communal de Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vendlincourt, le 7 juin 2013.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ à la retraite anticipée de la titulaire, le Service des arts et métiers et du travail met au concours un poste d'

inspecteur-trice du marché du travail

Mission: Conduire des enquêtes dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, examiner les demandes d'autorisation pour la main-d'œuvre étrangère, faire des contrôles de travail au noir, vérifier le respect d'autres dispositions légales attribuées à la surveillance du marché du travail.

Exigences: CFC complété par un diplôme supérieur (ES, HES ou HEG) ou titre jugé équivalent. Expérience pratique professionnelle de plusieurs années, bonnes connaissances de l'industrie et de l'artisanat, éventuellement de l'administration. Entregent, sens des relations et de la négociation, autorité naturelle. Aptitude à travailler de manière autonome et en équipe, à rédiger des rapports, à communiquer et collaborer avec les autorités. De langue maternelle française, vous avez de bonnes connaissances d'allemand et d'anglais, éventuellement d'italien ou d'une autre langue européenne. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels et êtes à l'aise avec Internet et les bases de données. Aptitude à appliquer les prescriptions légales et à prendre des décisions.

Traitement: Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont, avec déplacements sur l'ensemble du territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Denis Loviat, chef de section au Service des arts et métiers et du travail, téléphone 032 420 52 39.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Inspecteur-trice du marché du travail », jusqu'au 29 juin 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office de la culture met au concours, auprès des Archives cantonales jurassiennes, un poste d'

archiviste-documentaliste à 40%

Mission: Mettre en place une politique documentaire, en lien avec l'histoire jurassienne, selon les dispositions légales. Organiser diverses manifestations de mise en valeur des fonds d'archives.

Exigences: Diplôme de spécialiste HES en information documentaire, expérience souhaitée en archivistique, bonnes connaissances de l'histoire jurassienne.

Traitement: Classe 12.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, téléphone 032 420 84 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Archiviste-documentaliste 40% », jusqu'au 29 juin 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de l'économie rurale met au concours un poste de

collaborateur-trice pour les améliorations structurelles

Mission: Elaborer les dossiers d'octroi de crédits d'investissements et d'aides aux exploitations paysannes ainsi que les dossiers d'octroi de subventions aux constructions rurales, collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre des projets collectifs prévus dans la loi sur l'agriculture, assurer le suivi des comptabilités d'en-

treprises agricoles bénéficiant de crédits publics, participation à des commissions et/ou groupes de travail, etc.

Exigences: Diplôme d'ingénieur-e agronome HESA/HAFI ou titre équivalent (spécialisation en économie); expérience dans la conduite de projets, la gestion et la vulgarisation; connaître la production animale; maîtrise des logiciels usuels; capacité à travailler en équipe; faculté d'appréciation dans des situations complexes; langues français-allemand.

Traitement: Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre ou à convenir.

Lieu de travail: Courtemelon.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'économie rurale, téléphone 032 420 74 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice pour les améliorations structurelles », jusqu'au 29 juin 2013.

www.jura.ch/emplois

Le Triage forestier La Baroche, situé en Ajoie, met au concours un poste de

garde forestier-ère ESF (100%)

Vos tâches seront les suivantes:

- Mettre en place l'organisation du travail au sein du triage.
- Assurer la conduite opérationnelle du triage forestier regroupant 1 collectivité publique (commune de La Baroche, pour une surface de 1300 ha et un volume annuel d'exploitation d'environ 10300 m³ (yc. forêt privée).
- Planifier, organiser, exécuter et contrôler les travaux forestiers courants pour le triage.
- Exécuter les tâches étatiques déléguées par le canton (surveillance de l'aire forestière et police forestière, martelages et vulgarisation).
- Fournir les prestations demandées par les propriétaires privés, maintenir et développer le volume de travaux pour tiers.
- Assurer la conduite de projets spécifiques dans le domaine de l'aménagement forestier, des infrastructures, de l'entretien des forêts protectrices, de la biodiversité en forêt, des relations publiques.
- Poste multifonctionnel, pouvant amener à effectuer diverses tâches pour la commune.

Vous disposez:

- D'un diplôme de garde forestier ESF, si possible avec quelques années d'expérience.
- De solides connaissances et compétences en ma-

tière de sylviculture proche de la nature et de méthodes de production.

- D'un sens des responsabilités, d'un esprit d'initiative et d'autonomie.
- D'un sens de l'organisation, de flexibilité et de savoir-faire en matière de gestion d'entreprise.
- D'un esprit de collaboration avec des employés communaux.
- De bonnes connaissances en informatique.

Nous vous offrons:

- Des conditions de travail attractives.
- Une activité intéressante, diversifiée et exigeante.
- Des conditions d'engagement correspondant à l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Vous êtes intéressé-e?

Le maire de La Baroche (tél. 078 632 35 33) se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Les postulations doivent être envoyées au plus tard jusqu'au 30 juin 2013 à l'adresse suivante: Commune de La Baroche, Le Cornat 12, 2946 Miécourt.



Nous cherchons un-e

enseignant-e spécialisé-e

pour un poste entre 22/28 et 26/28

**à l'espace pédagogique
du Palastre à Delémont**

M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, téléphone 032 421 16 13 (direct), ou M^{me} Corinne Favre, responsable de l'espace pédagogique du Palastre, téléphone 032 421 16 42 (classe), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature jusqu'au 21 juin 2013 à Fondation Péréne, Direction et administration, M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, Chemin du Palastre 18, Case

postale 2126, 2800 Delémont 2. Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de diplôme et des certificats de travail.

Davantage d'informations sur ce poste sont disponibles sur notre site internet www.perene.ch.

Avis divers

Jura Tourisme

Assemblée générale ordinaire

mercredi 26 juin 2013, à 15 heures, au Centre de visiteurs du projet Mont Terri, à Saint-Ursanne.

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations.
2. Paroles de bienvenue de M. Albert Piquerez, maire de Clos du Doubs.
3. Désignation des scrutateurs.
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2012.
5. Rapport du président.
6. Rapport d'activités 2012.
7. Comptes 2012 et rapport des vérificateurs.
8. Présentation du budget et des activités 2013.
9. Election complémentaire au comité.
10. Allocution de M. Michel Probst, ministre de l'Economie et de la Coopération.
11. Divers.

Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise par écrit au président au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale.

Saignelégier, le 24 mai 2013.

Jura Tourisme.

Le président: M^e Pierre Boillat.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch